



COMMUNE DE VILLECROZE

REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Contrat de mensualisation pour le paiement automatique de vos factures d'eau et d'assainissement

Les abonnés du service de l'eau et de l'assainissement qui souhaitent opter pour la mensualisation devront en faire la demande avant le 31 octobre, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier suivant.

Chaque contrat de mensualisation est affecté à un compteur.

Pensez à impérativement fournir un RIB, le mandat SEPA et le présent contrat au service de l'eau pour toute adhésion à la mensualisation.

MONTANT DU PRELEVEMENT

Les prélèvements sont effectués le 10 de chaque mois, ils représentent 1/10^{ème} de la consommation enregistrée et de la partie fixe de votre abonnement (abonnement au service, consommation et redevances).

Le montant prélevé sera estimé sur la base de l'année N-1.

Si vous estimez que votre consommation présentera une différence significative à la hausse ou à la baisse, une révision de vos mensualités peut être envisagée à votre demande, formulée auprès du service de l'Eau et de l'Assainissement.

REGULARISATION ANNUELLE

En décembre, vous recevrez une facture annuelle qui indique le solde à régler :

- Si les prélèvements ont été trop élevés, le surplus vous sera automatiquement remboursé sur votre compte.
- Si les prélèvements ont été inférieurs, le solde, déduction faite des mensualités déjà acquittées, sera prélevé sur votre compte.

CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE

Si vous changez de numéro de compte, d'agence, de succursale ou de centre de chèque postal, ou si vous changez de banque, vous devez remplir une autorisation de prélèvement indiquant votre nouveau compte, à retirer en mairie, auprès du régisseur du service de l'eau.

Vous retournerez ledit document au service de l'eau accompagné d'un RIB ou RIP signé.

Si vous prévenez le service de l'eau avant le 15 du mois, les prélèvements seront effectués sur votre nouveau compte dès le mois suivant. Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

TOUT PRELEVEMENT SUR LIVRET SERA REJETE

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de mensualisation est automatiquement reconduit l'année suivante.

Vous ne devez établir une nouvelle demande que si vous avez dénoncé le contrat en cours d'année et que vous désirez vous mensualiser à nouveau.

ECHEANCES IMPAYEES

Si un prélèvement ne peut être effectué sur votre compte, l'échéance impayée sera prélevée en même temps que la mensualité du mois suivant.

Si cet incident se produit une seconde fois dans l'année, vous perdez alors le bénéfice de la mensualisation.

FIN DE CONTRAT

Si vous souhaitez renoncer à votre contrat, il vous suffit d'en informer le service de l'eau et de l'assainissement par lettre simple.

La résiliation du contrat d'abonnement à l'eau entraînera d'office l'arrêt des prélèvements mensuels.

Lors de votre déménagement, prévenez le service de l'eau et de l'assainissement et indiquez votre nouvelle adresse. Une facture soldant votre compte vous sera adressée et prélevée.

En cas de situation difficile et, à titre exceptionnel, vous pouvez saisir par écrit le service de l'eau pour demander la suspension du prélèvement mensuel, en joignant tous documents justifiants votre situation. Le paiement du solde interviendra à la facture définitive.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, RECOURS

Tout renseignement concernant le décompte de la facture ou toute contestation amiable est à adresser au Service de l'eau et de l'assainissement de la commune de Villecroze. La contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

En vertu de l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités territoriales, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant la réception de la facture, contester la somme en saisissant directement :

- Le Tribunal d'Instance compétent, si le montant est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R321-1 du Code de l'organisation judiciaire.
- Le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil.

Référence abonné	Adresse de livraison d'eau	Rang

Date :

Signature :

Téléphone :